

Vos questions / nos réponses

Le déni de l'alcool

Par [Profil supprimé](#) Postée le 05/04/2011 15:31

J'ai été marié plus de 25 ans . Petit à petit je me suis rendue compte que mon mari se tournait vers l'alcool à chaque contrariété . Principalement du vin rouge 1er prix dont il cachait les bouteilles . Il a toujours été dans le déni complet .Il y a deux ans,suite à un coup dur familial , il a bu de plus en plus, au point de perdre définitivement son permis de conduire puisqu'il a été arrêté plusieurs fois pour alcoolémie . Suite à ce coup dur d'il y a deux ans, il a aussi sombré dans la dépression, refusant aussi de se faire soigner pour ça . Nous avons 4 grands garçons, avec eux j'ai essayé d'aider mon mari , nous l'avons aidé de notre mieux mais je crois qu'il nous aurait tous fait couler . Il y a un an je suis partie, apres des mois ou je lui disais que le couple n'allait plus bien . Les 3 ainés étaient déjà parti, le plus jeune est avec moi . Mon mari se retrouve seul mais les garçons continuent de "s'occuper "de lui . Mon mari,depuis que je suis partie, me fait du chantage au suicide, déprime et boit toujours autant . J'ai pitié de lui et je fais encore ce que je peux pour lui mais ça devient très lourd à gérer ! Je ne veux pas culpabiliser parce que je pense avoir donné et donner encore bcp d'énergie ! mais on souffre tous de le voir ainsi sombrer

Mise en ligne le 06/04/2011

Bonjour

L'alcoolisation d'un proche, ici votre mari, est souvent difficile à gérer pour l'entourage. En l'occurrence, vos fils et vous le voyez « sombrer » progressivement dans quelque chose qui vous échappe.

Vous dites l'avoir aidé de votre mieux, tout en lui expliquant que, pour vous, cette situation n'était plus durable. Votre départ est un moyen de vous protéger des effets et conséquences de l'alcool et vient lui souligner qu'il est le seul à pouvoir « agir ». En effet, prendre la décision d'arrêter et d'affronter une réalité qui lui est certainement douloureuse lui appartient.

Vous parlez d'un « coup dur familial », il y a deux ans, qui est certainement venu mettre à jour une « dépression » latente, avec une alcoolisation régulière mais cachée. L'accompagner à entreprendre un suivi dans un centre de soins spécialisé, auprès d'une équipe (médecin, psychologue, travailleurs sociaux..) qui pourra prendre en charge sa problématique au sens large, reste la seule chose que vous pouvez lui conseiller. De plus, ses menaces au suicide, tout comme son retrait de permis et les conséquences que cela peut engendrer, sont des occasions de lui dire que cette situation est trop difficile à gérer pour vous et qu'il faut qu'il se tourne vers des personnes compétentes. S'il ne l'entend pas pour l'instant, sachez que la situation n'est pas forcément irréversible et que votre mari peut tout à fait s'engager un jour dans une démarche de soin. Dans tous les cas, prendre soin de vous nous semble important.

Ainsi, sachez que vous pouvez trouver un espace de parole auprès de ce centre de soins (adresse ci-dessous), pour vos enfants et vous. Parler de vos difficultés, avoir un soutien face à cette situation qui affecte l'ensemble de la famille et y mettre de la distance pourraient vous être bénéfique. Notre ligne téléphonique vous est également ouverte tous les jours, de 8h à 2h, au 0800 23 13 13, appel anonyme et gratuit.

Bien à vous

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Molière

92-94 rue Molière
72000 LE MANS

Tél : 02 43 50 32 43

Site web : www.sosan.fr/csapa/

Secrétariat : Lundi et jeudi 8h30-12h30 et de 14h-18h - mardi 8h30-12h30 et de 14h-20h - mercredi 8h30-12h30 et de 14h-19h - vendredi : 8h30-12h30 et de 14h-17h30

Accueil du public : Consultations sur rendez-vous - 4 autres lieux de consultations décentralisées : Mamers-la Flèche-Hôpital (Sillé-le-Guillaume), Maison d'arrêt les Croisettes.

Service de prévention : Intervention de prévention sur demande : établissements scolaires, mission locale, foyer de vie, professionnels, entreprises, collectivités.

Voir la fiche détaillée